

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 8 juin 2020

OBJET :

Constitution des commissions communales

Rapporteur : M. LE MAIRE
Délibération n°3

EXPOSE DES MOTIFS

M. le Maire rappelle que pour l'étude des affaires qui lui sont soumises, ainsi que pour la préparation de ses décisions et des actions à entreprendre dans ses différents domaines d'intervention, le Conseil municipal constitue des commissions composées de représentants des différentes tendances au sein du Conseil, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Ces commissions sont convoquées par le Maire et présidées par lui. Toutefois, en cas d'absence ou d'empêchement, elles peuvent être convoquées et présidées par le vice-président désigné au sein de chaque commission qui informe le Maire de la tenue des réunions, et lui rend compte de l'état d'avancement des études et travaux en cours.

Il est précisé conformément à l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

PROPOSITION

M. le Maire propose à l'assemblée de former 8 commissions municipales comprenant chacune 8 à 10 membres à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'exception de la commission «Finances – Moyen Généraux – Ressources Humaines» où chaque Conseiller Municipal est membre de droit.

Il sollicite les 2 listes en présence, afin qu'elles lui proposent des candidats.

DELIBERATION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle le 11 juin 2020.

Extrait conforme

Le Maire,



Breuille
Michel BREUILLE

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT MAX**

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2020

tenu sous la présidence de
Michel BREUILLE - Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	27
- Nombre de votants :	28
- Convocation du Conseil municipal le :	2 juin 2020
- Convocation distribuée le :	2 juin 2020
- Affichage du compte-rendu le :	12 juin 2020
- Affichage du procès-verbal le :	10 juillet 2020

PRESENTS

- M. LAURENT, MME CADET, M. THOUVENIN, M. VOGIN, MME POYDENOT, M. ROSSIGNON, MME BARDOUL, Adjoints.
- M. SAPIRSTEIN, MME SCHINDLER, M. BOURGUIGNON, MME LOZINGUEZ, M. EL JAOUHARI, MME BLONDELET, MME HOUSSIN, M. KOENIG, M. VOIDIER, MME DROUVILLE, M. HOFFER, MME MALARY, MME CREUSOT, MME MENZRI, M. PERRI, MME CHOPIN-RENAULD, M. KATZ, M. CHEVARDE, M. RIFF, Conseillers municipaux.

POUVOIR

- M. Pierre BRUNE à M. Hubert ROSSIGNON

ABSENTE

- MME DEVOUGE

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME Nadine CADET

Pour extrait

Michel BREUILLE,

Maire

